

Appel d'offres biomasse 2016

Gérard DENOYER

DGEC

Bureau des Énergies Renouvelables

Club biogaz Strasbourg 2016

Appel d'offres biomasse 2016

Gérard DENOYER

DGEC Bureau des Énergies Renouvelables

9 juin 2016




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Appel d'offre en cours biomasse 2016

- Lancement de l'appel d'offres biomasse 2016 par la ministre le 4 février,
- Avis publié au JOUE, cahier des charges et annexes à télécharger sur <http://www.cre.fr/documents/appels-d-offres>
- Appel d'offres sur trois ans, hors zones non interconnectées (Corse et outre mer)
- Rappel de la puissance appelée et des échéances

Calendrier prévisionnel	2016				2017				2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Bois énergie	Lancement AO tri-annuel		Échéance 1 50 MW				Échéance 2 50 MW				Échéance 3 50 MW	
Méthanisation	Lancement AO tri-annuel		Échéance 1 10 MW				Échéance 2 10 MW				Échéance 3 10 MW	

- Notification en cours à l'Union européenne
- Deux familles :
 - Bois énergie (5^{ème} appel d'offres)
 - Méthanisation : 1^{er} appel d'offres

Appel d'offres en cours biomasse 2016

- Type d'installations visées (pour la famille méthanisation) :
 - Installations de 500 kWe à 5 MWe (puissance électrique)
- Priorité à l'injection du biométhane
 - Etude du gestionnaire du réseau gaz
- Exclusion du biogaz des :
 - Stations d'épuration
 - Installations de de stockage de déchets
- Tarif de référence à proposer par le candidat :
 - entre $T_{min} = 50 \text{ €/MWh}$ et $T_{max} = 200 \text{ €/MWh}$

Appel d'offres en cours biomasse 2016

- Classement selon le critère prix :
 - Note (sur 100) = $100 \cdot (200 - T) / 150$
- avec bonus éventuel :
 - Tarif bonifié de l'offre si engagement de valoriser la chaleur fatale issue des fumées = Tarif de référence - 5 €/MWh
- Malus éventuel :
 - Si engagement de valoriser la chaleur fatale issue des fumées, le complément de rémunération est diminué de 10 €/MWh en l'absence de dispositif de production d'électricité valorisant les fumées.

Appel d'offres en cours biomasse 2016

- Prime à l'investissement participatif (nouveau) :
 - Si le candidat est :
 - une collectivités territoriale, ou un groupement de collectivités,
 - une société, par actions ou coopérative, dont au moins 40% du capital est détenu par 20 personnes physiques ou une collectivité territoriale (ou plusieurs ou groupement)
 - Augmentation du complément de rémunération de 5 €/MWh
 - Réduction du complément de rémunération de 5 €/MWh si engagement non tenu

Appel d'offres en cours biomasse 2016

Prime pour la méthanisation d'effluents d'élevage :

- Si $E_f \geq 60\%$ alors prime = 50 €/MWh

Intrants :

- Effluents d'élevage
- Résidus de cultures
- Déchets des industries agroalimentaires
- Boues de stations d'épuration, proportion plafonnée à 50%
- Biodéchets des ménages et déchets verts

Nouveauté :

- Limite de 15 % pour les cultures alimentaires et cultures principales
- Pas de limite pour les cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)

Appel d'offres en cours biomasse 2016

Calendrier :

- Questions des candidats à poser avant le 22 juillet
- Dossiers à déposer avant le 22 août à 14 heures sur une plateforme mise en place par la CRE

Instruction par la CRE pendant 4 mois

Instruction des plans d'approvisionnement par le préfet

Rapport de la CRE à la Ministre avant le 22 décembre

Désignation des lauréats

Rôle des cellules biomasse au niveau régional

Rôle du préfet dans le cadre de l'appel d'offres en cours (CDC § 1.3.4) :

Entre fin août et le 22 novembre, le Préfet de région examine les plans d'approvisionnement joints aux dossiers transmis par la CRE.

Il vérifie :

- le respect des prescriptions relatives à l'approvisionnement des projets § 2.1.6 et § 2.2.6
- l'absence de conflits d'usage susceptibles d'être engendrés par les plans d'approvisionnement déposés § 2.1.7 et § 2.2.7

et porte *in fine* une appréciation littérale sur les qualités du projet.

Pour ce faire, la CRE lui transmet les dossiers envoyés, à l'exception des pièces 2 et 3, sous format électronique.

Le Préfet mobilisera la cellule régionale biomasse.

FIN

Merci de votre attention

